

ACTUALITÉS

LA POLÉMIQUE



Assurances

# POUR OU CONTRE LE "PAY AS YOU DRIVE"?

Ce système d'assurance au kilomètre, équipé d'une "boîte noire", fait son apparition en France. Le premier pas vers une surveillance accrue de nos éventuels "écarts de conduite" ?

## Pour

**ROBERT PALLUAT DE BESSET,**  
président de l'Automobile Club  
Île-de-France



## Contre

**JEAN-MICHEL ROTHMANN,**  
chef du service juridique  
de l'Institut national  
de la consommation



REPÈRES

PHOTOMONTAGE: YANN LEBLANC/LEFIGARO/PHOTONOSTOP

- ▶ Le "Payet comme vous conduisez" est né en 1996 aux États-Unis. Objectif : faire baisser les primes d'assurances automobiles.
- ▶ Le système du "Pay as you drive" est constitué d'un boîtier électronique intégré à la voiture afin de surveiller en temps réel le kilométrage effectué par les assurés. D'autres données - géolocalisation et enregistrement de données personnelles sur les déplacements - restent soumises à l'accord de la Commission nationale informatique et liberté (CNIL).
- ▶ Ce système existe déjà en Italie : 500 000 véhicules équipés à la fin de 2007 et 1 000 nouveaux clients chaque jour, ainsi qu'en Grande-Bretagne : 100 000 contrats signés à la même échéance.
- ▶ Le système "Easy Drive" proposé en France par le courtier Solly Axia, est avant tout destiné aux 18 à 24 ans. Il comporte un forfait mensuel de 1 000 km et prévoit des pénalités : 0,30 € par kilomètre supplémentaire, et 20 € pour chaque déplacement entre 0 et 6 h du matin. Axeria, Aviva et Groupama devraient arriver très rapidement sur ce marché avec des offres s'adressant à l'ensemble des assurés.

Et vous, qu'en pensez-vous ? Réagissez sur le forum [www.autojournal.fr](http://www.autojournal.fr)

**S**i des systèmes électroniques comme ceux-ci permettent de faire baisser de façon substantielle le prix des contrats d'assurance automobile mais également l'accidentalité, nous y sommes favorables. Comme tout ce qui va dans le sens d'une meilleure sécurité. Ce système appliqué aux jeunes conducteurs présente l'avantage indéniable de leur offrir un réel moyen de faire baisser des primes dont les montants correspondent souvent au prix d'achat de la voiture dans laquelle ils roulent. Ce qui amène certains d'entre eux à ne pas s'assurer, sans réaliser les risques qu'ils prennent alors. Et puis, même si l'on sait que les tarifs d'assurance sont quasiment stables depuis environ trois ans, un contrat pour une voiture moyenne conduite

par un conducteur confirmé s'affiche souvent autour de 300 € par an au minimum. Une somme plutôt élevée pour certains ménages, au moment où le budget annuel dédié à l'automobile explose, principalement à cause du prix des carburants. Là aussi, cela peut sans doute baisser grâce à cette solution. En revanche, nous sommes opposés à une surveillance du "type de conduite" comme cela peut se faire en Grande-Bretagne. Et les barrières mises en place par la CNIL nous paraissent indispensables. Mais le fait de pénaliser, par exemple, les conducteurs débutants âgés de 18 à 24 ans pour l'utilisation de leur véhicule entre 0 et 6 heures du matin va pour nous clairement dans le sens d'une sécurité accrue.

**“La géolocalisation augmente la sécurité”**

**O**n ne peut pas refuser en bloc ce système avant de savoir exactement ce qu'il recouvre, mais il convient cependant d'être circonspect pour plusieurs raisons. Parmi celles-ci, l'une nous préoccupe énormément. En effet, le système repose sur la collecte de données personnelles comme les lieux et les heures de déplacement des automobilistes équipés. Il s'agit là clairement d'une atteinte aux libertés personnelles qui nous paraît difficilement admissible. La seconde raison qui nous fait douter du système, c'est l'aspect économique. Il faut faire attention aux problèmes de coût. Car en dehors de celui de l'installation, qui sera forcément répercuté sur l'utilisateur, les nombreuses pénalités prévues en fonction des dépassements éven-

**“Une atteinte aux libertés personnelles”**

tuels de kilométrage ou d'une utilisation en dehors des jours et heures prévus risquent de rencherir rapidement et lourdement des contrats dont le tarif semblait, au départ, intéressant. Enfin, il ne faut surtout pas oublier que le principe essentiel de l'assurance a toujours consisté en une mutualisation du risque. Or le "Pay as you drive" va exactement à l'encontre : il fait payer à chaque conducteur ses propres sinistres, alors que la mutualisation du risque est la colonne vertébrale de l'assurance. Les compagnies d'assurance cherchent clairement des niches dans lesquelles elles veulent éliminer les "mauvais risques" pour ne garder que les "bons". Ce système en est le parfait exemple. Et c'est aussi une des raisons qui nous rend très frileux à son égard.

## NOTRE AVIS

Nous aurions tendance à nous méfier de ce système "instrumentalisé" réclamé à cor et à cri par les assureurs depuis de nombreuses années. Car même si la CNIL veille, des dérives telles que celles subies par les assurés britanniques sont toujours possibles. En effet, les Anglais, surveillés dans leurs moindres faits et gestes, se voyaient refuser certaines

garanties, à cause d'une vitesse trop élevée ou d'un comportement "inadéquat" selon l'assureur lors d'un accident. C'est d'ailleurs ce système qu'envisage de mettre en place Axeria, filiale du groupe April, à travers le contrat proposé aux conducteurs sans bonus. En cas d'accident responsable avec non-respect des limitations de vitesse, la franchise

serait multipliée par quatre. Une façon comme une autre de contourner les barrières mises en place par la CNIL. Et sans doute, la porte entrouverte à une surveillance complète des assurés ainsi équipés. Un rêve d'assureur ne faisant fonctionner les garanties souscrites par les conducteurs qu'à bon escient, mais une dérive inacceptable pour l'utilisateur.